

Attention : DANGER

La mort silencieuse



Attention : DANGER

Andrée Montaret ne regardera plus le clocher qui surmonte l'église du village avec crainte. En effet elle a pu remplacer l'ancien paratonnerre par un nouveau et jusque là rien de bien extraordinaire.

Seulement ce paratonnerre est l'un des milliers de ses semblables installés sur les clochers, normal puisque ces derniers étaient bien souvent la seule éminence dans les villages et dans les bourgades et ce paratonnerre est radioactif.

Vous avez bien lu RADIOACTIF et ils sont présents sur tout le territoire national depuis 1930 ; évidemment un arrêté a été pris le 11 octobre 1983 et son application est survenue le 1er janvier 1987 afin d'interdire l'installation de ces paratonnerres radioactifs, mais l'arrêté ne faisait pas obligation de les enlever !!!

Ainsi les églises bien évidemment mais également les maisons de retraite, les écoles ainsi que les hôpitaux sont pourvus de ces porteurs de mort et le plus étrange est le "grand" silence des autorités, vis à vis du public.

Alors la maire de Noulens a retroussé ses manches et a fait appel à Jean DELORIERE de la société ANGELUS installée à Lavaur (81) et qui est spécialisé dans la protection interne et externe contre la foudre et pour installer le tout il fallait un alpiniste ; ce dernier n'est autre que Julien Laporte qui est guide de haute montagne et qui venu de son Luchon natal grimpe tout en haut du clocher pour ôter cet engin de malheur qui a été enfermé dans un bidon fourni par l'Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

Ainsi la population de Noulens pourra regarder le clocher de son église avec moins de crainte mais il est vrai que depuis des décennies, elle ignorait totalement la teneur du danger recelé par cet appareil chargé d'attirer la foudre.

Ruffin